



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 16783:2017

Produits isolants thermiques - Règles régissant les catégories de produits (RCP) pour les produits manufacturés et formés en place, destinées à la

Thermal insulation products - Product
category rules (PCR) for factory made
and in-situ formed products for
preparing environmental product

Wärmedämmstoffe -
Produktkategorieregeln (PCR) für
werkmäßig hergestellte und an der
Verwendungsstelle hergestellte

04/2017



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16783:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16783:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

**Produits isolants thermiques - Règles régissant les
catégories de produits (RCP) pour les produits
manufacturés et formés en place, destinées à la
préparation des déclarations environnementales des
produits**

Wärmedämmstoffe - Produktkategorieregeln (PCR) für
werkmäßig hergestellte und an der Verwendungsstelle
hergestellte Wärmedämmstoffe zur Erstellung von
Umweltproduktdeklarationen

Thermal insulation products - Product category rules
(PCR) for factory made and in-situ formed products for
preparing environmental product declarations

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 16 janvier 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions.....	5
4 Symboles et abréviations	6
5 Aspects généraux	6
5.1 Objectif des RCP complémentaires pour les produits isolants.....	6
5.2 Types de DEP en fonction des étapes du cycle de vie concernées	6
5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction.....	8
5.4 Informations additionnelles	8
5.5 Propriété et responsabilité relatives à la DEP	9
5.6 Formats de communication.....	9
6 Règles régissant les catégories de produits pour l'ACV	9
6.1 Catégorie de produits	9
6.2 Étapes du cycle de vie et modules d'informations correspondants devant être inclus.....	9
6.3 Règles de calcul pour l'ACV.....	9
6.3.1 Unité fonctionnelle	9
6.3.2 Unité déclarée	9
6.3.3 Durée de vie de référence (DVR).....	10
6.3.4 Frontières du système	10
6.3.5 Critères d'exclusion d'intrants et d'extrants.....	12
6.3.6 Sélection des données	12
6.3.7 Exigences de qualité des données.....	12
6.3.8 Élaboration de scénarios au niveau du produit.....	12
6.3.9 Unités.....	12
6.4 Analyse de l'inventaire.....	12
6.5 Évaluation de l'impact.....	12
7 Contenu de la DEP	13
8 Rapport de projet.....	13
9 Vérification et validité d'une DEP	13
Annexe A (normative) Applications pour l'isolation thermique.....	14
Bibliographie	17

Avant-propos européen

Le présent document (EN 16783:2017) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 88 « Matériaux et produits isolants thermiques », dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Introduction

La présente Norme européenne fournit les règles pour l'évaluation et la quantification des paramètres décrivant l'impact environnemental des produits isolants thermiques permettant de préparer les déclarations environnementales des produits.

Elle définit les règles complémentaires régissant les catégories de produits, pour les produits isolants thermiques, qui reposent sur les règles de base applicables à tous les produits de construction établies dans l'EN 15804. Ces règles sont destinées à être utilisées en association avec l'EN 15804.

Ces RCP s'appliquent à toutes les normes de produits isolants thermiques du CEN/TC 88 (EN 13162 à EN 13171, EN 14063-1, EN 14064-1, EN 14303 à EN 14309, EN 14313, EN 14314, EN 14315-1 à EN 14320, EN 14933, EN 14934, prEN 15100-1, EN 15101-1, EN 15501, EN 15599-1, EN 15600-1, EN 15732, EN 16069) afin de réduire le plus possible les écarts intra-sectoriels. Ces RCP sont également valables pour les produits isolants thermiques qui n'entrent pas dans le cadre du CEN/TC 88 et pour ceux qui sont traités par d'autres TC du CEN.

Comme dans l'EN 15804, les résultats de l'évaluation sont présentés suivant le principe de modularité sous une forme permettant l'agrégation (addition) afin d'obtenir des informations complètes pour les ouvrages de construction. Ces RCP ne traitent pas de l'agrégation au niveau des ouvrages de construction et ne décrivent pas les règles d'utilisation des paramètres environnementaux dans le cadre de l'évaluation des ouvrages de construction.

La réduction de la consommation d'énergie et des émissions produites au cours de la vie des produits isolants mis en œuvre dépasse largement la quantité d'énergie consommée et, dans la plupart des cas, les émissions produites au cours des processus de production, d'installation et d'élimination de ces produits. Le paragraphe 5.4 de la présente Norme européenne fournit les règles pour la déclaration de ces bénéfices dans les informations additionnelles.

NOTE Les titres des articles de la présente Norme européenne suivent ceux de l'EN 15804 afin d'améliorer la lisibilité.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne fournit les règles régissant les catégories de produits (RCP) pour les déclarations environnementales de Type III (comme dans l'EN 15804) des produits isolants thermiques manufacturés et formés en place.

En complément de l'EN 15804, les RCP décrites dans la présente Norme européenne :

- spécifient l'unité déclarée à utiliser ;
- définissent les frontières du système pour les produits isolants thermiques ;
- spécifient/décrivent les scénarios par défaut et les règles relatives à l'élaboration de scénarios pour certaines modules d'informations du cycle de vie.

Ces RCP sont destinées à être utilisées pour l'évaluation allant du berceau à la sortie de l'usine, du berceau à la sortie de l'usine avec options ou du berceau à la tombe, à condition que l'intention soit dûment mentionnée dans la description des frontières du système.

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 13172, *Produits isolants thermiques — Évaluation de la conformité*

EN 15804:2012+A1:2013, *Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction*

EN 15942, *Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales des produits — Formats de communication entre professionnels*

EN 15978, *Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Évaluation de la performance environnementale des bâtiments — Méthode de calcul*

EN ISO 9229, *Isolation thermique — Vocabulaire (ISO 9229)*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'EN ISO 9229, l'EN 15804:2012+A1:2013 ainsi que les suivants, s'appliquent.

3.1

carbone biogène

carbone issu de/contenu dans la biomasse

3.2

biomasse

matériau d'origine biologique, à l'exclusion des matériaux intégrés dans des formations géologiques ou transformés en matériaux fossilisés

4 Symboles et abréviations

Pour les besoins du présent document, les abréviations données dans l'EN ISO 9229 et l'EN 15804 ainsi que celles données dans l'Annexe A s'appliquent.

5 Aspects généraux

5.1 Objectif des RCP complémentaires pour les produits isolants

Comme dans l'EN 15804 et dans le domaine d'application de la présente Norme européenne.

5.2 Types de DEP en fonction des étapes du cycle de vie concernées

Ces RCP identifient trois grandes familles de DEP :

- 1) DEP pour les produits isolants manufacturés ;
- 2) DEP pour les produits destinés à être utilisés comme produits isolants formés en place, hors mise en œuvre ;
- 3) DEP pour les produits destinés à être utilisés comme produits isolants formés en place, mise en œuvre incluse.

Pour être en conformité avec la présente Norme européenne, la déclaration des modules relatifs à l'étape de production A1-A3 est exigée comme un minimum pour les produits isolants thermiques qui ont leurs caractéristiques techniques applicables (par exemple, la résistance thermique) en sortie d'usine. En outre, pour les produits isolants thermiques formés en place pour lesquels les caractéristiques techniques applicables sont établies après des activités sur site, la déclaration du module A5 « installation » de l'étape du processus de construction est également requise. La déclaration des modules relatifs aux autres étapes du cycle de vie est facultative.

Pour chacune de ces DEP, les étapes obligatoires et volontaires à traiter sont décrites à la Figure 1.